



# Compte rendu du conseil municipal

Séance du lundi 3 novembre 2008

N° 7/2008

Excusé : Gilles DUTHU

## Chaufferie bois

La réunion publique du 23 octobre dernier a rassemblé environ 70 personnes. Cette réunion a été animée par M. Sébastien Herpin du bureau d'études thermiques CSI, M. Alain Gauthey-Bandoni architecte, et M. Bénigne Colson 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes. Pierre Drouot est également intervenu en sa qualité d'ancien président et vice-président de la Communauté de Communes, et initiateur du projet de construction de chaufferies à bois déchiqueté sur le canton de Saint-Seine. Chacun à leur tour, ils ont présenté les aspects techniques, financiers, architecturaux, économiques de la chaufferie. De ces interventions et des questions/réponses qui suivirent, il ressort plusieurs points :

- La commune ne dispose d'aucun autre terrain susceptible d'accueillir le bâtiment de la chaufferie.
- Sur les 3 chaudières actuellement en service, 2 sont en fin de vie (bâtiment communal et Clairière).
- La remise aux normes de la chaufferie de la Clairière imposera, quoique l'on dise ou pense, la construction d'une chaufferie à l'extérieur du bâtiment.
- La remise aux normes de la chaufferie du bâtiment communal obligera à la mise en place d'une cheminée identique à celles prévues dans notre projet.
- Nous serions financièrement pénalisés par les entreprises retenues après l'appel d'offres si nous devons abandonner cette construction. Aujourd'hui, la chaufferie bois est subventionnée à plus de 70%. Il est probable que nous n'aurons aucune subvention si nous remplaçons les chaudières en fin de vie et faisons les mises aux normes mentionnées plus haut.

Le conseil a donc pris une délibération à l'unanimité moins deux abstentions (Eric Févret et Claude Pousset), pour confirmer la construction de la chaufferie sur le terrain communal de la rue de la Folie, et inclure un volet paysager afin d'aménager le terrain.

D'autre part, lors de la réunion publique, le maire a répondu à une question concernant la fiscalité et le financement de la chaufferie : la hausse de 3% du taux des taxes locales appliquée depuis de nombreuses années sera maintenue en 2009. Aucune hausse supplémentaire de la fiscalité ne sera effectuée pour le financement de la chaufferie.

Un second recours contre le permis de construire a été déposé le 20 octobre auprès des services de la préfecture, et reçu à la mairie le 29 octobre. Il est signé par Mmes et Mrs. Violet, Lheureux, Lemaire, Gilet, Guichard et M.

Gilbert Jacquand. Le maire n'a pu donner qu'une lecture partielle de ce recours aux conseillers car tous les documents le constituant n'ont pas été transmis à la mairie par les signataires.

## Salle des fêtes

En juillet dernier, un architecte du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) s'est rendu sur le terrain de sport, sur lequel sera érigée notre future salle des fêtes. A la suite de cette visite et de l'entretien qu'il a eu avec le maire et les adjoints, l'architecte du CAUE nous a transmis un premier rapport dans lequel il fait ressortir l'aspect paysager du site, et sa vue très dégagée sur le village et les bois. Pour préserver ces vues, il a pensé faire "disparaître" le bâtiment dans le relief. Cette idée se concrétise par un montage photos faisant apparaître un bâtiment avec un toit terrasse arrivant au niveau de la route. (ce document est visible en mairie). Des conseillers souhaitant voir, de la même manière, l'intégration d'un bâtiment à toiture traditionnelle, il a été demandé au CAUE de nous faire parvenir un second document d'étude. Par la suite, le CAUE aidera le conseil à rédiger un cahier des charges à destination d'architectes susceptibles de réaliser notre projet. Le conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au CAUE pour un montant annuel de 50 €.

## EDF – Di@lège

Di@lège est un service que EDF met à disposition des collectivités locales sur Internet. Ce service, moyennant une adhésion annuelle de 58,70 €, permet la consultation des consommations électriques annuelles sur les points de livraison (éclairage public, bâtiment communal, école, lavoir de la mare), donne la possibilité de comparer les consommations sur plusieurs années, émet des alarmes (sous forme de messages électroniques) lorsque la consommation sur un point de livraison dépasse un seuil déterminé.

Le conseil approuve l'adhésion de la commune à ce service et autorise le maire à signer une convention avec EDF.

## Bois - affouages

Le conseil délibère pour autoriser l'exploitation de la coupe N° 7 "en Brakeson" en 2009/2010. Il désigne également trois conseillers, interlocuteurs privilégiés de la commune auprès de l'ONF et des affouagistes et nommés « garants ». Il s'agit de Mrs Philippe Duthu, François Bornier et Claude Pousset.

Des portions affouagères distribuées l'hiver dernier n'ont pas été entamées dans la coupe N° 6. La commission des bois propose de les donner aux personnes ayant nettoyé la combe au Rousseau l'an dernier, si toutefois ces personnes acceptent. Le conseil accepte cette proposition. L'exploitation de cette coupe est terminée et il est urgent qu'elle soit propre pour pouvoir procéder à la vente de la futaie. Par ailleurs, et hors conseil, le maire pense qu'il va falloir que la commission des bois et le conseil réfléchissent aux mesures

restrictives à mettre en œuvre contre les affouagistes qui demandent un affouage et ne le font pas.

## Bois – fort Julien

L'exploitant forestier ayant fait l'acquisition de la coupe N° 36 (Fort Julien) l'an dernier a laissé le terrain situé le long de la route départementale dans un triste état. Malgré les relances de l'ONF il ne semble pas disposé à agir rapidement pour remettre le terrain en état. Un courrier sera fait par le maire à son attention, avec copie à l'ONF et aux propriétaires fonciers qui ont prêté leurs terrains pour permettre le débardage de la coupe.

## Circulation des véhicules à Prairay

Depuis quelques temps, des véhicules qui traversent le hameau de Prairay et venant soit de Cinq-fonds, soit du Monument des Aviateurs, ne se soucient guère des véhicules circulant sur la départementale. Le maire propose donc de faire poser des balises de priorité sur le chemin rural afin que ces véhicules ralentissent en abordant le carrefour avec la départementale. Le conseil approuve cette suggestion.

## Isolation acoustique de la salle de la cantine :

Un programme de la DRIRE (Direction Régionale de l'Environnement) vise à améliorer la qualité acoustique des cantines ou garderies scolaires. L'acoustique de la salle mise à notre disposition par La Clairière est très mauvaise, et nous pourrions bénéficier de cette aide financière. Avant cela il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic par un bureau spécialisé qui mesurera les niveaux sonores et de réverbération. Les résultats de ce diagnostic initial pourront ensuite servir à l'établissement d'une étude de correction acoustique qui déterminera les travaux à mettre en œuvre dans la salle. Ces travaux peuvent être subventionnés à 80% par la DRIRE et l'Etat.

## Ecole

- Grève des enseignants suite aux directives ministérielles publiées cet été, les communes doivent pourvoir à l'accueil des enfants lorsque les maîtres sont en grève. Les personnes retenues pour assurer ce service sont Mesdames Sylvie Févret, Sandrine Berger et Béatrice Pousset. Un courrier en ce sens a été adressé à l'Inspecteur d'Académie.

- Conseil d'école du 25 octobre 2008 :

Résultats des élections au conseil d'école :

2 titulaires : Xavier Duthu et Fabienne Content

2 suppléants : Didier Guinot et Frédérique Rousselet

Effectifs pour la rentrée 2009 : 5 élèves quitteront l'école pour le collège et 7 enfants, actuellement scolarisés dans différentes maternelles, sont susceptibles d'effectuer leur rentrée à Francheville.

Matériels : l'imprimante de l'école « a rendu l'âme », la commune envisage son remplacement par une imprimante scanner.

Ecoles fleuries : au cours de l'année 2007.2008 notre école a été inscrite au concours des écoles fleuries et a reçu un prix d'encouragement : chèque de 50 € et bon d'achat de 15 € pour la fourniture de bulbes à planter.

## **P**ermanence cantonale

Notre conseillère générale Madame LOUIS tiendra une permanence à Francheville en notre mairie le **mercredi 3 décembre de 10 h à midi**. N'hésitez pas à venir la rencontrer !

## **C**arte communale - P.L.U.

Le conseil envisage l'établissement d'une carte communale ou d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Pour affiner son choix, il souhaite s'informer auprès du service départemental compétent afin d'en connaître les tenants et les aboutissants.

## **I**nformations diverses

Formulaire de demande de l'aide à la cuve : si vous avez fait remplir votre cuve à fuel après le 1er juillet 2008 et que vous n'êtes pas imposable vous pouvez bénéficier d'une aide de 200 €. Des imprimés sont à votre disposition au secrétariat de mairie. Les demandes pourront être adressées jusqu'au 31 mars 2009.

Clos de Neuvelle : le compromis de vente du 1er lot n'ayant pas abouti, le terrain est remis en vente.

A ce jour la commune dispose encore de 3 lots (1000 m<sup>2</sup>) à vendre.

Passage du Bibliobus: nous rappelons aux habitants que le Bibliobus passe 3 fois par an dans la commune. Un grand choix de livres est disponible, n'hésitez pas à le fréquenter pour vos lectures.

A défaut de fréquentation par les habitants de Francheville, le passage serait remis en question.

## **C**érémonie du 11 novembre

Vous êtes tous invités à venir participer à la commémoration du souvenir et nous vous donnons rendez-vous au Monument aux Morts le:

**MARDI 11 NOVEMBRE 2008 à 10 h 30.**

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi dans la salle de la mairie.

## **D**élibérations

L'ensemble des délibérations prises lors de ce conseil municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.